

Jumelez ces lois aux endroits auxquels elles sont associées!

Utilisez la banque de lieux pour jumeler ces lois canadiennes étranges aux lieux auxquels elles sont associées! Vous trouverez les réponses à la page 14 du numéro d'été de Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada. Pouvez-vous trouver ces lieux dans un atlas ou une carte en ligne?

Banque de lieux

Halifax, Nouvelle-Écosse | Fredericton, Nouveau-Brunswick | Souris, Manitoba | St. Paul, Alberta | Petrolia, Ontario | Sudbury, Ontario | Jasper, Alberta | Tout le Canada

À quel endroit est-il illégal de « porter » un serpent?

À quel endroit au Canada est-il illégal de siffler, de crier, de chahuter ou de chanter entre 23 h et 8 h?

À quel endroit au Canada est-il interdit aux chauffeurs de taxi de porter des T-shirts?

À quel endroit au Canada les enfants n'ont pas le droit de sortir de la maison sans être accompagnés par un parent ou un gardien entre minuit et 6 h?

À quel endroit au Canada est-il interdit de faire un bonhomme de neige de plus de 76,2 cm si on habite au coin d'une rue?

À quel endroit au Canada est-il interdit d'avoir un klaxon sur son vélo?

À quel endroit au Canada est-il interdit de sacrer ou de jurer en public?

À quel endroit est-il interdit de payer un article avec plus de 25 pièces de 1 \$ à la fois?
